

### ***Quels actes chirurgicaux peuvent être concernés ?***

Ce n'est pas tellement l'acte qui détermine le choix de la chirurgie ambulatoire mais plutôt la situation médicale du patient. Un très grand nombre d'actes chirurgicaux peuvent être pratiqués en ambulatoire, dès l'âge de 3 ans. Certains actes sont connus, comme le traitement de la cataracte ou la chirurgie des varices. D'autres le sont moins comme la cholécystectomie simple ou la chirurgie de la prostate.